



Commune de DENNEY

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Réunion publique : vendredi 1<sup>er</sup> avril à 20h

# SOMMAIRE



1. Rappel synthétique sur le PLU (contenu et procédure)
2. Enjeux issus du diagnostic
3. PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
4. Programmation
5. Questions / débat



# Rappel synthétique sur le PLU (contenu et procédure)

# Le contenu du PLU



**Un rapport de présentation**

**Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

**Un zonage**

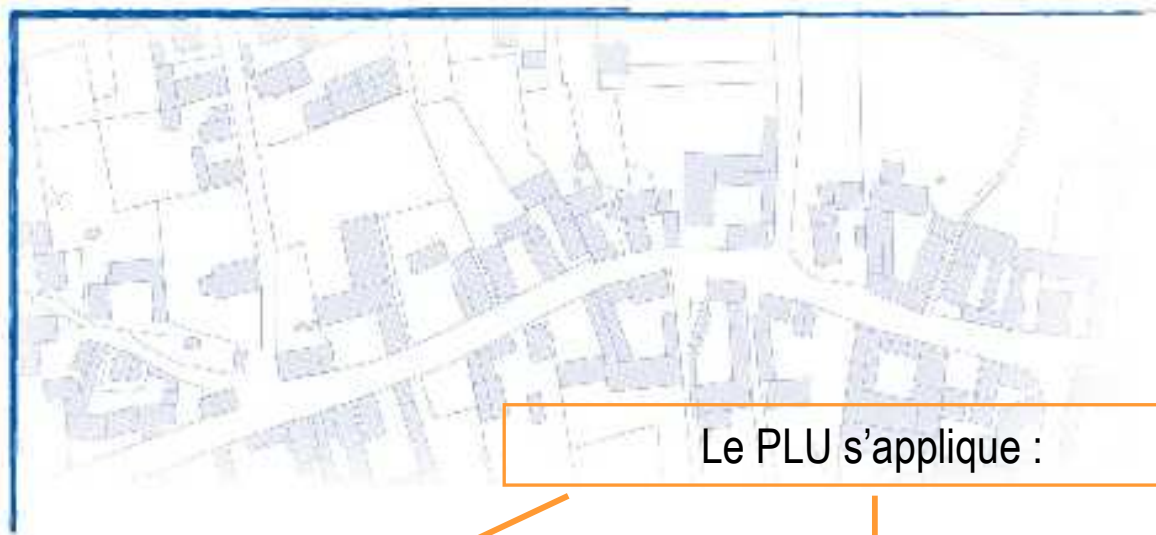
**Un règlement**

**Des orientations d'Aménagement**

**Des emplacements réservés**

**Des annexes**





Le PLU s'applique :

Après approbation

Aux autorisations administratives  
(aux demandes de permis de construire,  
aux déclarations préalables, aux permis  
d'aménager)

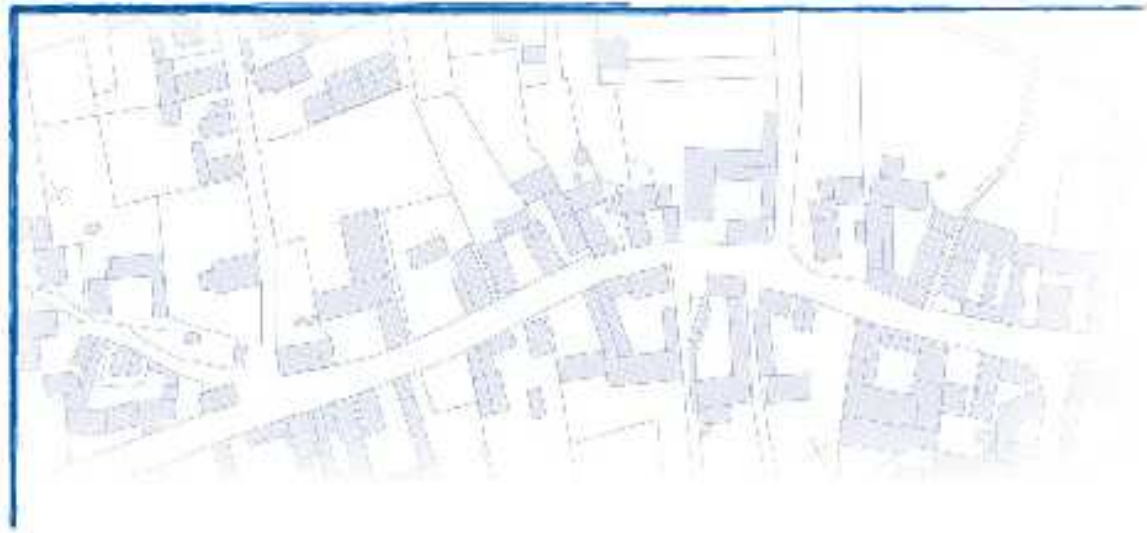
Ne s'applique pas  
à l'existant qui ne  
fait pas l'objet d'un  
projet

# Le PLU et la concertation

La concertation se décline tout au long de la procédure.

**Elle se traduit par :**

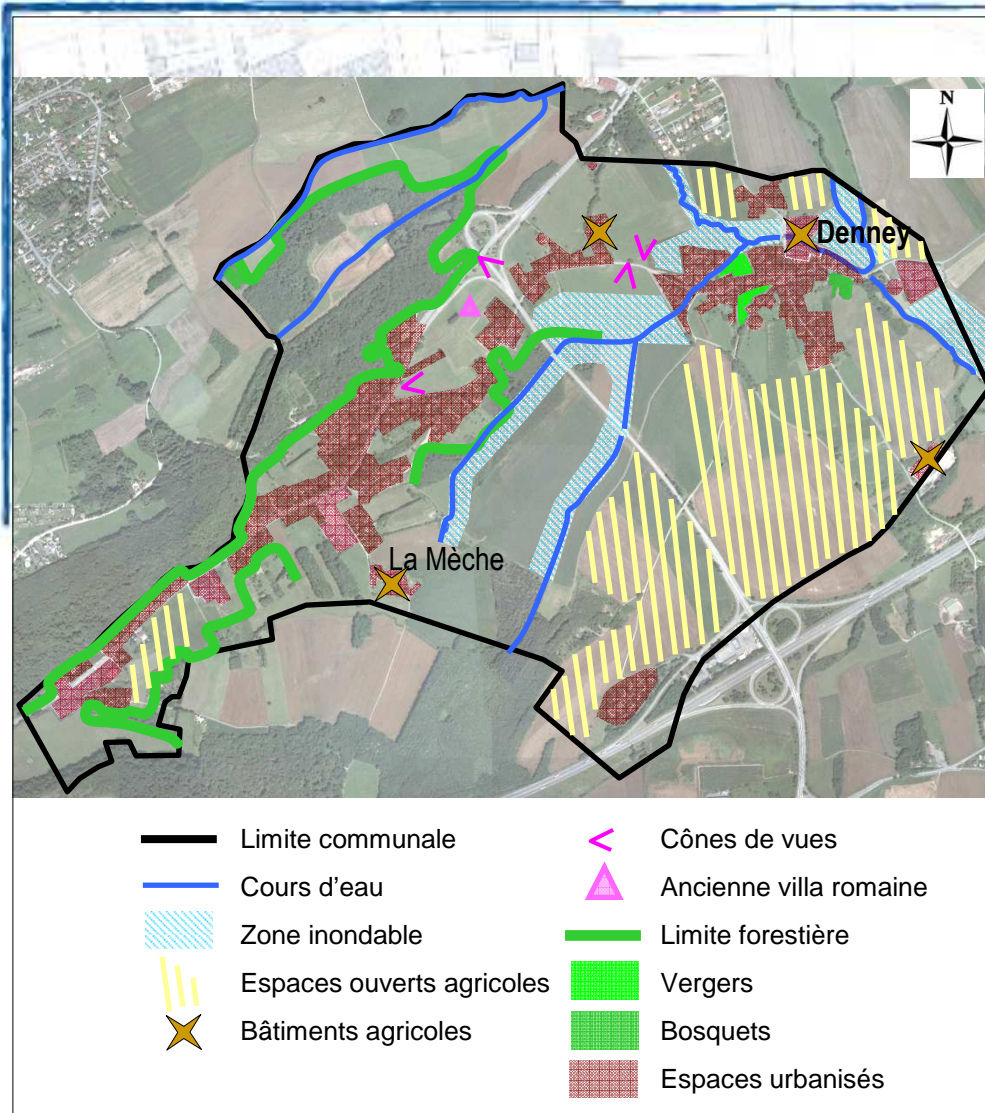
- L'information dans le bulletin communal
- L'information sur Internet
- Des comptes-rendus régulier auprès du conseil municipal
- La mise en place d'un registre en mairie à disposition des habitants aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- L'organisation de réunions publiques, avec débat et compte-rendu (2 réunions)
- L'affichage de panneaux explicatifs en mairie (réalisation de 4 panneaux au format A2 présentant, la procédure, le diagnostic, le PADD et le zonage)



# Enjeux issus du diagnostic



## Synthèse des enjeux



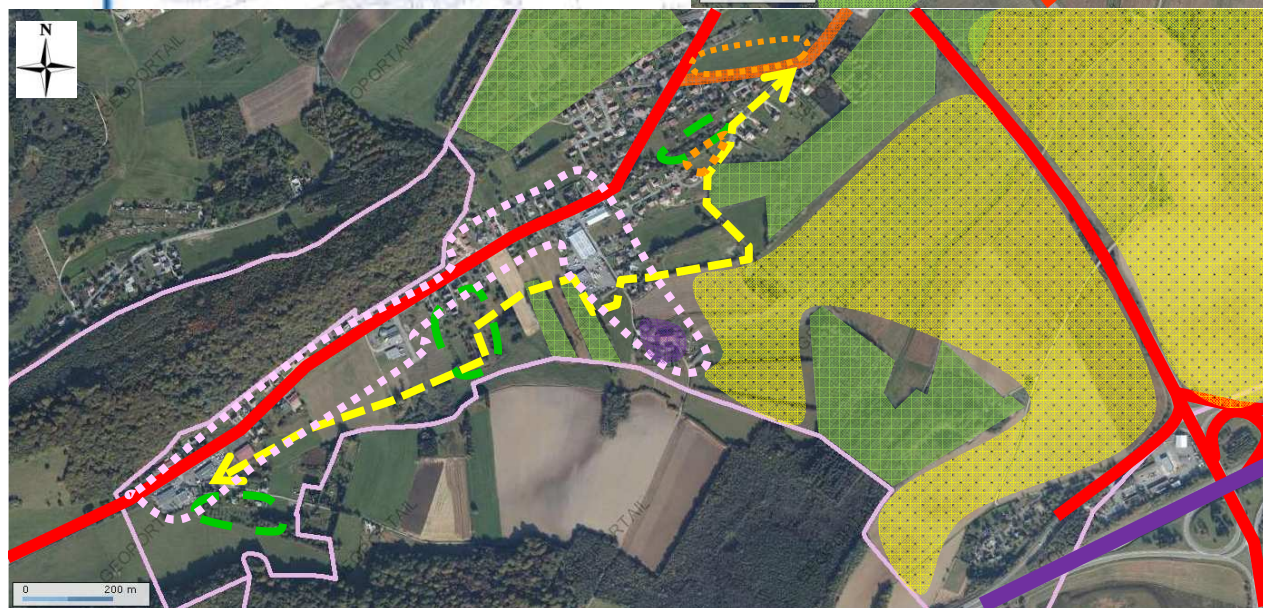
### Milieu physique et naturel

- Exclure de toute urbanisation les zones présentant un risque d'inondation
- Opter pour le maintien de quelques zones vertes à l'intérieur ou en marge de l'urbanisation
- Préserver les secteurs présentant un intérêt écologique (zones humides, ripisylves, espaces boisés...)
- Concilier le développement de l'urbanisation et celui des exploitations agricoles

## Synthèse des enjeux

### Paysage et milieu urbain

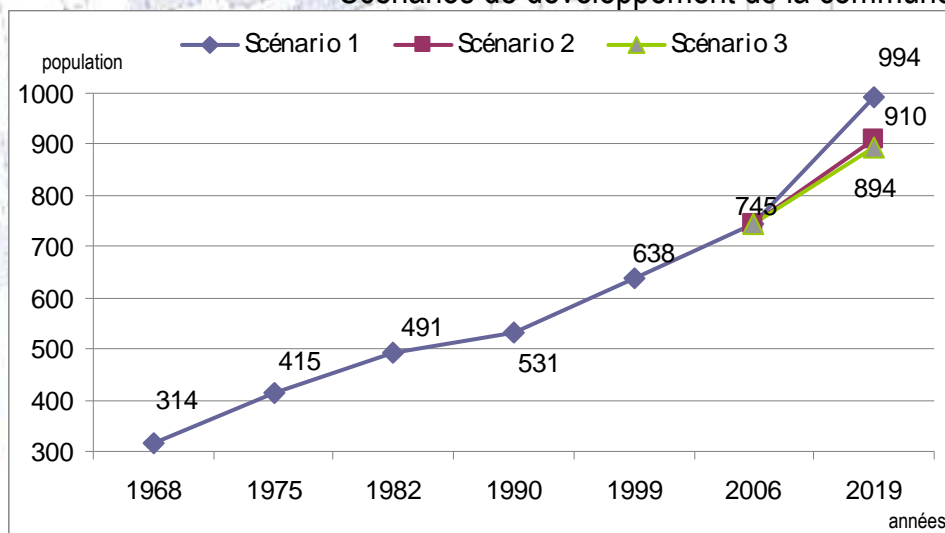
- Limiter l'étalement linéaire de l'urbanisation dans le respect de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)
- Tenir compte du potentiel de renouvellement du tissu urbanisé dans le projet de PLU



- Centre ancien remarquable
- École salle polyvalente
- Massifs boisés à préserver + ripisylves
- Secteurs à densifier
- Secteurs de vergers
- Zone à risque d'inondation
- Zones d'activité économique
- Activité économique à conforter
- Exploitation agricole
- Équipement communal
- Lavoir
- Axes structurant le village
- Liaison douce à créer
- Espaces ouverts agricoles de qualité

- Opter pour le développement de liaisons inter quartiers, notamment en direction des principaux services et équipements
- Développer la zone de loisirs et organiser le développement de la commune en liaison avec les communes limitrophes
- Mettre en valeur le patrimoine urbain communal (mairie, lavoir,...) 11

### Scénarios de développement de la commune



Les prévisions de développement de la commune s'orientent vers une évolution similaire à ces dernières années, avec **une hausse de 18% à l'horizon 2020.**

Ex : avec 755 habitants (*population municipale 2008 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011*), une hausse de 18% représente 136 habitants supplémentaires dans les 10 ans à venir, soit 891 habitants en à l'horizon 2020.


### Économie et démographie

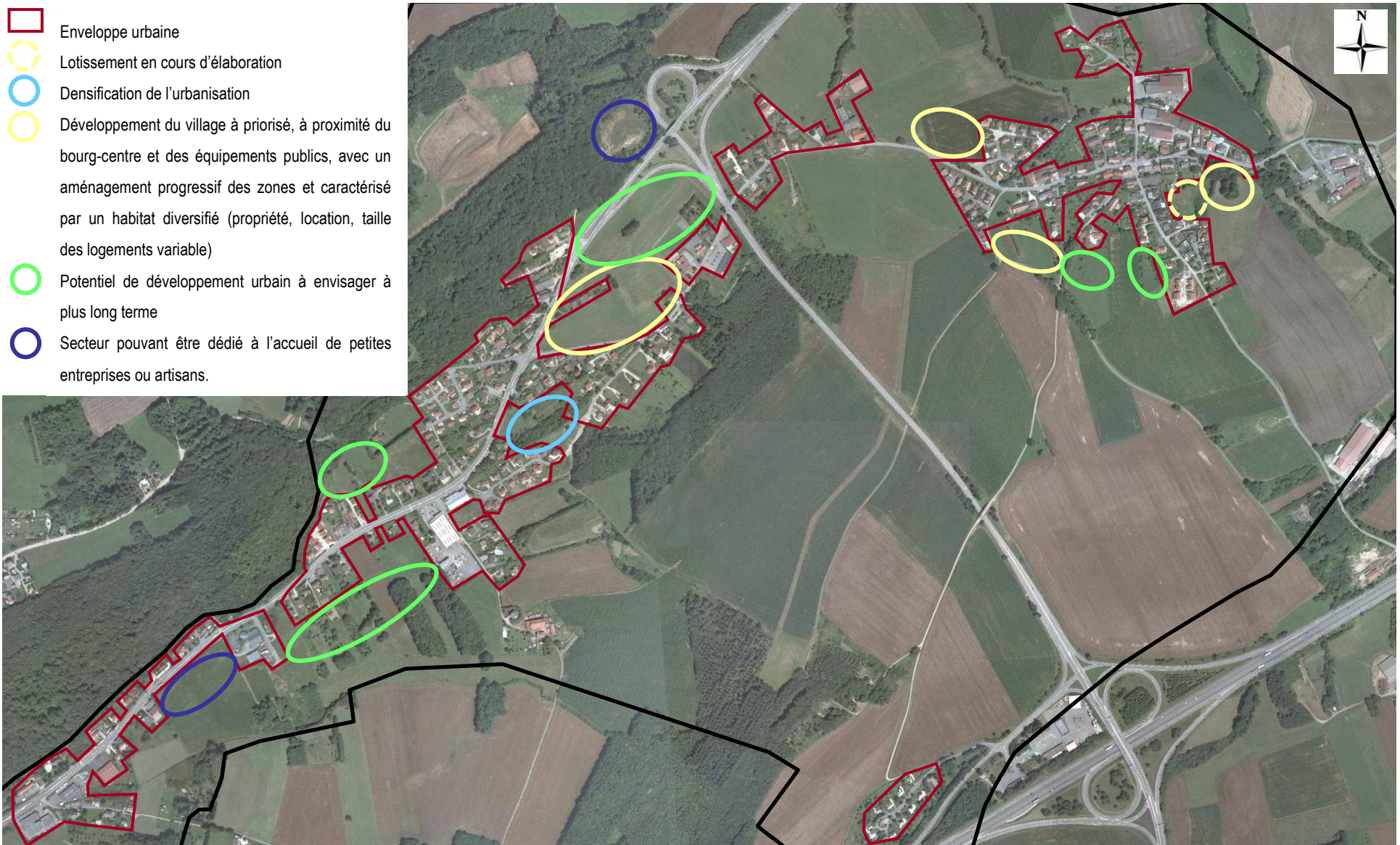
- Accompagner l'évolution positive de la population par un développement raisonné
- Favoriser la mixité sociale, par la mise en place de logements diversifiés (location, logements collectifs,...), tout en poursuivant le maintien et le développement de la propriété et des maisons individuelles
- Encourager la pérennité et le développement des commerces et des artisans, dans le respect de l'environnement






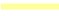





# PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

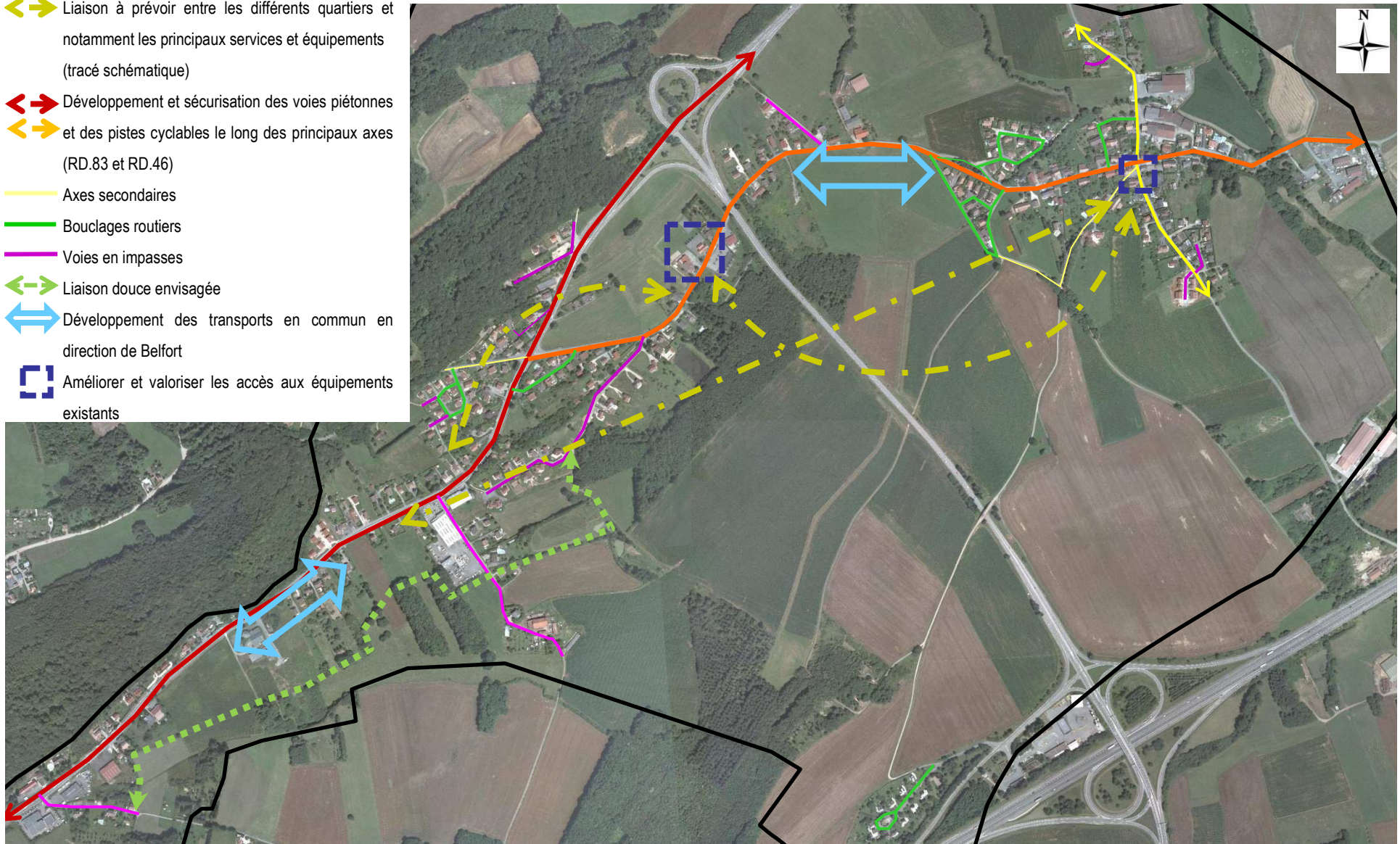
# Objectifs n°1 : Opter pour un développement démographique et urbain raisonné, similaire aux dernières années

-  Enveloppe urbaine
-  Lotissement en cours d'élaboration
-  Densification de l'urbanisation
-  Développement du village à priorisé, à proximité du bourg-centre et des équipements publics, avec un aménagement progressif des zones et caractérisé par un habitat diversifié (propriété, location, taille des logements variable)
-  Potentiel de développement urbain à envisager à plus long terme
-  Secteur pouvant être dédié à l'accueil de petites entreprises ou artisans.



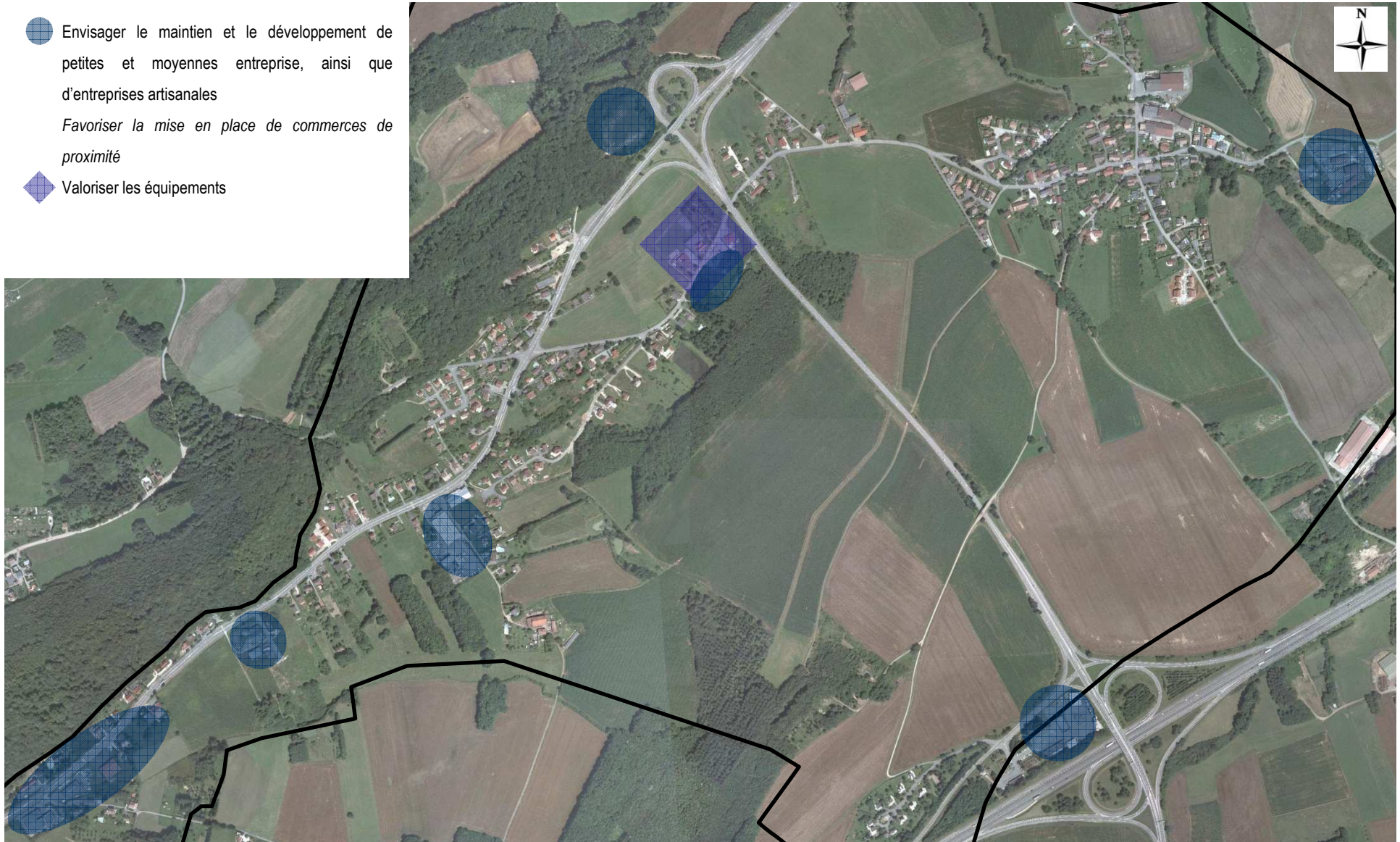
## Objectifs n°2 : améliorer les déplacements intra urbain et encourager le développement des modes doux

-  Liaison à prévoir entre les différents quartiers et notamment les principaux services et équipements (tracé schématique)
-  Développement et sécurisation des voies piétonnes
-  et des pistes cyclables le long des principaux axes (RD.83 et RD.46)
-  Axes secondaires
-  Bouclages routiers
-  Voies en impasses
-  Liaison douce envisagée
-  Développement des transports en commun en direction de Belfort
-  Améliorer et valoriser les accès aux équipements existants





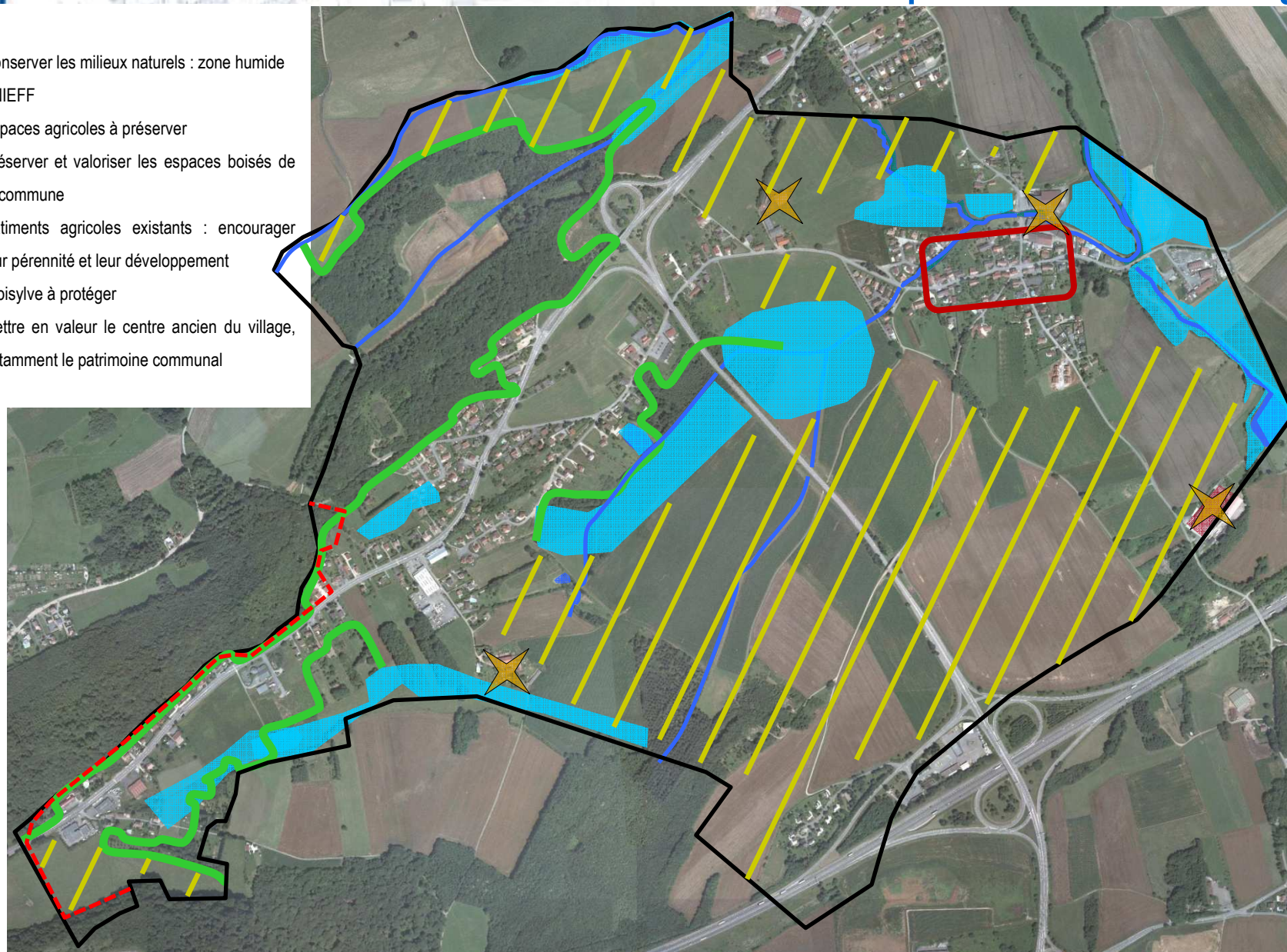
## Objectifs n°3 : Encourager le maintien et la création de services et équipements, répondant aux besoins communaux voir intercommunaux

- Envisager le maintien et le développement de petites et moyennes entreprises, ainsi que d'entreprises artisanales  
*Favoriser la mise en place de commerces de proximité*
- ◆ Valoriser les équipements

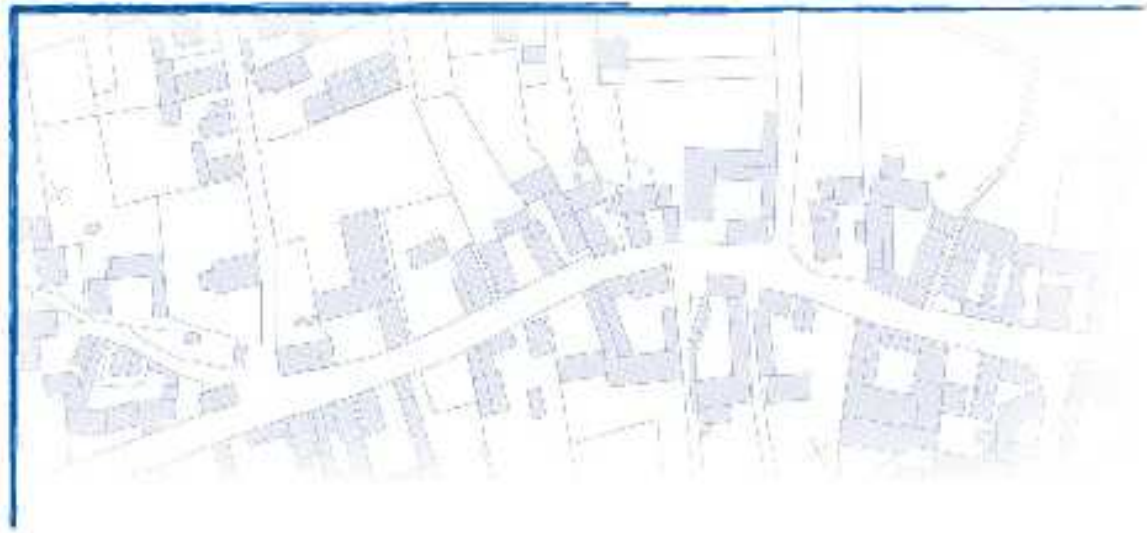


## Objectifs n°4 : Assurer la préservation du patrimoine naturel et urbain, ainsi que la pérennité de l'activité agricole


-  Conserver les milieux naturels : zone humide
-  ZNIEFF
-  Espaces agricoles à préserver
-  Préserver et valoriser les espaces boisés de la commune
-  Bâtiments agricoles existants : encourager leur pérennité et leur développement
-  Ripisylve à protéger
-  Mettre en valeur le centre ancien du village, notamment le patrimoine communal







## Suivi du calendrier d'élaboration



Prochaines étapes

Traduction du projet :

- Zonage
- Règlement
- Orientations particulières d'aménagements et emplacements réservés



**Arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal**



Vous remercie de votre attention

Questions / débat